

Par. 2. Dec. 64.

N. 417.

A Orange le 24 Novembre 1664 N. 4

Monsieur

Monsieur  
verbindt dijn de grootste en bestelde mijne heit van den vaders  
gevoerde vaders in de olympeia woudt aldaer als een van de vaders  
vergaderen en spreken wordt. Gode ob myn al myn vaders  
in den olympeia woudt. A vaders was d' brood en vaders en my  
vaders in de woudt. vaders spelen ghevonden en ghevonden  
tot d' d' vaders ~~met~~  
al myn vaders vaders en vaders tot d' vaders  
Gode ob myn vaders in de woudt. vaders en myn vaders tot d' vaders  
In vaders. A vaders en vaders tot d' vaders en myn vaders tot d'  
d' vaders vaders vaders en vaders tot d' vaders en myn vaders tot d'  
vaders vaders vaders vaders tot d' vaders en myn vaders tot d'  
Gode ob myn vaders in de woudt. vaders en myn vaders tot d'  
vaders vaders vaders vaders tot d' vaders en myn vaders tot d'  
vaders vaders vaders vaders tot d' vaders en myn vaders tot d'  
ob myn vaders vaders vaders vaders tot d' vaders en myn vaders tot d'

Dèsopus celle que ray hau l'honneur de vous escrire du  
x<sup>e</sup> du courant ~~les agents~~ les fermiers ou pris coura ge de faire  
~~transférer la Manoye, et on retire de la damoelle ~~de~~ M.~~  
Dèsou une partie des vîts que M. de Sylueanne avou fait  
porter au Chasteau moyenam emprunté sous dor qu'ils —  
lui son desturé, et encores sous promesse par escrps de lui —  
restituer led<sup>t</sup> vîts dans un bref delay, Si led<sup>t</sup> M. Dégou —  
nagrexit lad<sup>t</sup> desturance, ayant retenu tous les coing<sup>s</sup> & matres  
que led<sup>t</sup> M. de Sylueanne avou eulenc de lad<sup>t</sup> Manoye. Appes  
que led<sup>t</sup> fermiers sesours pouueus pas devant le Bureau pour —  
avoir une desliberation sur les espece qu'ils veulen faire fabriquer  
laquelle nous n'avous pas ceu de devant faire diffiniment a —  
cause de l'affiance de M. de Beuregard mas apeseees feroient  
projet de la fasson que vous trouvades approuve, ayant estime que  
led<sup>t</sup> M. de Beuregard lequel outre qu'il esdu Bureau d'estrennes  
general de la Manoye devant avou faire a ce reblessement pour  
pleins et bonnes considerations regardant le serme de S. A. Et  
le bon et preffet de lad<sup>t</sup> Manoye

Cependant le Sr Turenne garde d'assez grande ameute en demeure &

Ms. 6358

Imbeaulte d'esprit le Sire Viche Adoucet au Parlement  
Son beau frere sest offre de l'adoucer en tout ce qu'il faudroit  
pour la function de cette charge (à laquelle il a ayous beausouz  
d'habitudes par le moyen de son frere) quam celi secois que  
pour conserver a son frere & a sa famille gne en un  
grand besoing les esmolumenz de lays charge Mais il est arrivé  
que le Sieur de Samme sese niv en campagne et a sollicité foy  
chandemus lad<sup>e</sup> Subrogation eyfaicte comprendre que par le  
moyen et fauour de ditz ses freres qui sont en Holande & de Mad.  
Tabell Mesocur qui est pres de la personne de S. A. Madame d'  
obtendront faciliemeis des plus brouz de lays charge de S. A.  
et que Cepandans il ne doibtoit pas d'en empêter la subrogation  
par la fauour de M. Sylvius ad general & de M. de B. ceureyord  
ses amis Jutghime, et qu'en cas que M. de Lubres es moy neluy  
fussoient pas favorables il estoit bien assise que vous Serions  
partages en Bureau. Sur toutes les quelles choses M. de  
Lubres es moy versous d'prendre les tempelementz necessaires  
pour le bieu du Service de S. A. et le proffit a vtilite de lays  
Monnoies, Estant oblige cepandans de rendre, cestes monnoyes aud  
S<sup>r</sup> Vobis que quoy que l'aff Pro. il les tres bien comperte en nos  
derniers malgues, et ats usages & moyne com/lecte, & afeton  
entiere pour le Service de S. A. & que peu d'autre de sa R. ou fut  
ce que ce Seroit accabler de dolleur les gens de bie si aux aduanement  
et aux prometey des ofayres on ueroles consideroit plus que les  
mechans, outre que cene seroit pas le Service de S. A.

D'espous les procedures de M. le Justandair de Besons, le Chasteau  
s'estou temz quej' mais il reconnuence ses maniez trahissementz  
Car outre qu'il donne retraite aux juifs qu'on a chassé de la ville  
a cause du Trouvay du mal contayzeux, ce qu'il y revoit ceux qui  
en lours exiles pour crimes ou autres maniez actions et port  
le menton abcausé de garnementz de la ville on n'a affaire qu'au  
des gardes de M. Regnault y a quelques jours avrs bourgeois  
nomme Humber que il ne desistou de poursuivre en justice le  
payement de ce qu'il yz habiterai que le Chasteau fauise lui doch  
et lui rendre quelquies gages qu'il auoit l'ur qu'il remulterez  
tacherez, et qu'il yz les moynes de la justice

Nous  
le po  
Serou  
dant  
de la  
buy  
M  
Vie  
des  
de  
cy

~~Et le~~ Jeux de Montreuil cassé des gardes de M. Regard  
est auz aussi alle a la boutique d'un marchand drapier  
nomme Breyne pour le faire despartir des procs criminel  
qu'il avoit intenté contre le fils d'un tailleur qui lavoit mal  
traité pour auoir fait sa charge de mire de bâton a la porte de la  
ville Il le menaça du baston et de l'espée, lesquelles menaces  
luy furent remises le mesme jour Sur la brune garnie de  
gardes devant son château beaucoup d'ingénier à sa femme

Il ont commencé aussi de couper des murets des fonds jardins  
l'ameublement du château pour en faire du feu, letour a ce  
qu'ay droit parce que les pieds des plantes n'ont de racines  
et qu'on les est mogles à la Cour

Jefais faire un plantain <sup>de la villa</sup> de 300 meuniers aux environs des  
contres <sup>fortes</sup> pour empêcher qu'on n'y ~~les~~ vienne comme aujour  
our fait et d'autres le mettoyent en etat de le faire chasuy <sup>tofam</sup>  
de Sadnanteur sur les domaines de S. A. autant qu'il peut, lesquel  
meunier espere que d'autant plus a dix ans rendront de trois a quatre  
Cent livres de rente a S. A. Et auressutentroy das faire aussi  
mettre à l'entour des bastions démolis du château et de la ville  
ou ils recouvriront merveilleusement bien a cause que le terrain  
se trouve rendu de feins mais n'est pas si S. A. lauroit  
agréable, Je vous supplierai très humblement monseigneur de mes volontés  
donner vos bons sentiments affez que repusse profiter de la  
aison, et de quelques belles plantes que j'ay rencontrées fortuitement  
Et sur tout je vous supplierai d'avoir estpersuade que je suis  
parfaitement

### Monsieur

Nous auressons grand besoing qu'on nous envoie d'holando  
le portrait des S. A. vus au naturel faire parer que ce  
soye une grande consolation atours des bons Subsist que  
d'autant que nous pourrons prendre sur celle leur modèle  
de son église pour en faire les imprimantes de Sa Monsegny J'en ay  
buys une quelqu'ys cy faites d'ordre mais ne peuvent pas estre bien comme celles de Holando  
Monsieur le Con<sup>te</sup> de Sobras <sup>Et apres tout il seront ancora meilleurs demoyen un pousson</sup>  
Venu demain pour la lettred'  
de Laguelle j'auray le temps  
de vous apprendre que j'auray envoi  
cy vendredi.

563

Vos très gracieuses et obéissans  
et parfaitement agnes servante  
Sawfin

obliged to remain with me till you come home again  
and my body and灵魂 are with you. I do not know what  
my master will do when he comes home and shows us such  
a bad girl. I have a number of things to tell you but  
you will not believe me. The best way is to come and see  
me and then you will believe me.

W. D. McAllister, architect